Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Octobre 2010: nouvelle baisse du chômage

Alors que le taux de chômage est resté stable au niveau national, le canton de Vaud a vu son taux diminuer de 0.1 point pour se fixer à 5.2% à la fin du mois d'octobre 2010. Pour la 1ère fois depuis 1999, il a reculé entre septembre et octobre.

Le nombre de chômeurs inscrits (1) dans le canton de Vaud enregistre une baisse pour le 2e mois consécutif et s'élève à 17'438, soit 259 personnes de moins qu'en septembre 2010

(-1.5%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) recule, quant à lui, de 206 personnes (-0.9%) et passe sous la barre des 24'000.

L'amélioration constatée à fin octobre 2010 profite principalement aux personnes de 20 à 29 ans (-184 chômeurs) et à celles de moins de 20 ans (-77), aux Suisses (-164) et aux étrangers hors UE 25 (-107), aux personnes au bénéfice d'une formation de degré secondaire - CFC ou maturité fédérale - (-161) ainsi qu'à celles inscrites depuis moins de 12 mois (-248).

Notons que par rapport au mois dernier, les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) inscrits auprès d'un office régional de placement en tant que chômeurs ont progressé de 208 personnes, atteignant le seuil des 2000 (+11.4% en un mois et +4.2% en un an).

Au niveau des régions, les districts de l'Ouest lausannois et du Gros-de-Vaud voient leur taux de chômage reculer de 0.2 point pour s'établir respectivement à 5.3% et 3.5%. A l'inverse, les districts du Jura-Nord vaudois, d'Aigle et de la Broye-Vully subissent une légère hausse (+0.1 point) et affichent un taux de respectivement 5.5%, 5.3% et 4.5%.

A noter que le taux de chômage officiel (5.2%) est calculé sur la base de la population active de l'an 2000 (date du dernier recensement de la population). Le taux de

chômage réel du canton de Vaud, calculé sur la base d'une estimation de la population active actuelle, s'établit à 4.5%, soit un écart de 0.7 point.

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 novembre 2010

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)